

Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif



Médailleurs
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

Placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République
Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958 - Agrément- N° 11710

Comité de Seine-Saint-Denis

32 rue Delizy – hall 2 - 93694 PANTIN CEDEX



La lettre de Léon-Yves

En 2024, les archers de Gagny seront à l'honneur...

Lorsque je fus informé que la Compagnie d'Arc de Gagny allait organiser pour la troisième fois de son histoire en 2021 le bouquet provincial, j'ai décidé de ne pas attendre cet événement pour vous présenter brièvement l'histoire de ce sport ancestral ainsi que la Compagnie d'Arc de Gagny.

La ville de Gagny, dans son ensemble, sera très honorée de cet événement international.

Nous ne pouvons pas rejeter en bloc les vieilles traditions, elles contiennent trop de valeurs. Ce sont des valeurs d'Honneur, de Respect, d'Entraide.

Tel est l'état d'esprit de mon ami Alain BRISSET, qui pratique le tir à l'arc depuis de nombreuses années, lorsque vous lui demandez de vous donner quelques informations sur les origines de ce sport.

Alain Brisset a présidé avec bonheur, aux destinées de l'Union Sportive Municipale de Gagny. Cette association regroupe en son sein, environ 4000 membres actifs répartis en une quinzaine de sections sportives; dont la compagnie d'arches de Gagny. Il en fut d'ailleurs pendant cinq ans le capitaine (et non le président). Notre entretien me fit découvrir un art ancestral, un rituel et une philosophie de vie exemplaire, afin de pratiquer ce sport dans le respect des traditions.

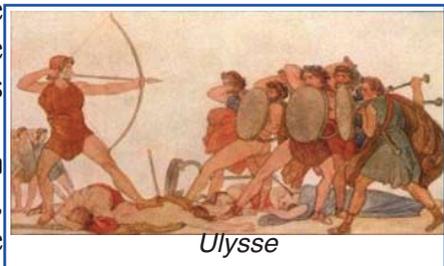
J'ai souhaité cher(e) adhérent(e), vous faire partager cette belle histoire de l'archerie, en remerciant Alain Brisset pour ce geste très chevaleresque et humaniste. Offrir en toute humilité sa connaissance pour le bien d'autrui.

En effet, saviez-vous que des fouilles archéologiques ont montré que des arcs en bois existaient déjà au quarantième millénaire avant notre ère. Les gestes du tireur à travers les époques et les pays ont peu varié. L'arc a d'abord été inventé pour la chasse.

Mais l'usage de l'arc est rapidement devenu militaire. L'arc est une arme redoutable qui peut transpercer toutes les cuirasses sous la puissance et la précision du tir.

Depuis, il n'a cessé d'être perfectionné pour devenir le magnifique engin de sport que nous connaissons aujourd'hui.

On retrouve l'Arc à travers les siècles, partout dans le monde, comme

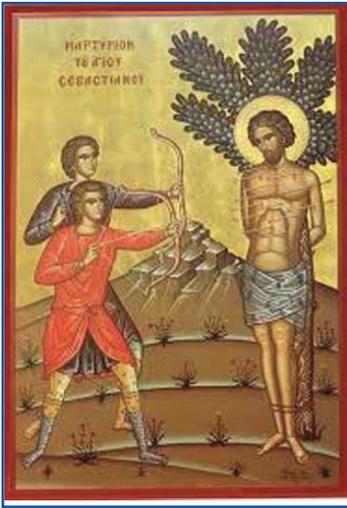


Ulysse

une arme incontournable de l'Infanterie. Ainsi à Rome, l'armée comptait de nombreuses compagnies d'archers et l'une de ces « centuries » était commandée par un officier narbonnais SEBASTIEN. Cela se passait dans les années 280 sous l'empereur Dioclétien.

Correspondance à adresser au siège administratif à l'attention de :

Monsieur le Président du CDMJSEA93 - 32 rue Delizy. Hall 2 - 93694 PANTIN Cedex
Tel : 01 41 60 11 25 – Mail : cdmjs93@gmail.com - Site : www.cdmjs93.fr



L'histoire de SAINT-SEBASTIEN

Converti au christianisme, Sébastien fut sommé d'abjurer sa foi. Il refusa et fut condamné à mourir percé de flèches par ses propres soldats archers. Ceux-ci le criblèrent de flèches en prenant soin de viser des endroits non vitaux de leur commandant...

Laissé pour mort, il fut recueilli par Irène la veuve d'un autre martyr nommé Saint-Catulle. Guéri de ses blessures, il alla se poster sur le chemin habituel de l'empereur afin de lui reprocher sa conception de la tolérance religieuse. Dioclétien se fâcha et pour le faire taire le fit tuer.

Ceci se passait le 20 janvier 290 (C'est pourquoi, le 20 janvier a été choisi comme jour anniversaire de la Saint Sébastien). Une matrone romaine chrétienne retrouva le corps et le fit enterrer dans les catacombes sur la Via Appia.

600 ans plus tard, l'évêque de Soisson fit le vœu de faire venir les reliques de Saint Sébastien dans son diocèse. Pour faire, il arma Chevaliers les archers de la Compagnie de Soisson et les chargea de cette délicate mission.

Ainsi naquit la **CHEVALERIE DE L'ARC**

Au Moyen-Age, la noblesse était une chose, la Chevalerie en était une autre et il ne suffisait pas d'être noble pour être Chevalier. Il fallait en plus avoir des qualités rares pour l'époque, de générosité, d'amour du prochain et d'honneur. Soucieuse de développer dans ses rangs ces sentiments vertueux, la noblesse guerrière instaura la Chevalerie militaire dans une bonne partie de l'Europe.

Les guerres de l'époque étant meurtrières, les soldats de métier ne suffisaient pas à fournir assez de troupes pour les combats ou pour la garde des villes. Les aventuriers et les « chômeurs » d'alors s'enrôlèrent ou furent enrôlés volontaires dans les troupes d'infanterie. Ces hommes libres, juraient de se prêter assistance en toutes circonstances.

Les compagnies étaient issues d'organismes semi-militaires, semi-civils, doublés généralement d'une confrérie religieuse au Moyen-Age, et dans lesquels les milices s'entraînaient. L'insécurité des campagnes poussait les serfs, les artisans et les bourgeois d'une même localité à se grouper dans un but de défense, à s'armer et à s'entraîner le dimanche.

C'est en fait à partir du XIIIème siècle, lors de l'affranchissement des communes par Louis VI le Gros, que ces compagnies s'organisèrent en confréries militaires qui prirent le nom de guildes en pays germanique et flamand.

Suivant les contrées, ces Guildes devinrent des « Serments », des « Connétables », ou des « Confréries ». Les privilèges accordés à ces troupes d'élite étaient nombreux. Les archers avaient

le pas sur les autres corporations, ils étaient exempts de presque toutes les charges qui pesaient sur les habitants.



En 1260, Saint Louis publia une ordonnance par laquelle chacun était « requis de prendre exercice du noble jeu de l'arc plutôt que de fréquenter d'autres jeux dissolus » et il s'inscrivit lui-même comme membre d'une confrérie. Le tir à l'arc devint ainsi une pratique répandue dans les campagnes.

Les sociétés d'arc furent, peu à peu, remplacées par des groupements d'arbalétriers, supplantées, modernisme oblige, par les arquebusiers. Toutefois, fières de leurs prédécesseurs, ces Compagnies nouvelles maintinèrent les traditions.

La révolution française et les erreurs qu'elle a commises ou n'a pu empêcher, ont fait que les biens et avantages acquis au cours des siècles ont été annihilés et ces nobles compagnies furent condamnées au nom de la France alors qu'elles avaient participé à sa création depuis le premier moment. Certains Officiers furent persécutés voire décapités, il ne restait plus aux survivants que la mémoire des traditions et l'esprit des vertus ancestrales.

A peine le calme revenu et l'ordre rétabli, la Chevalerie renaît. De tous côtés, au Nord, au Centre, aux quatre coins du pays, les Compagnies se reformaient, appauvries mais toujours aussi vivaces. Depuis, la Chevalerie de l'Arc n'a cessé de se développer, de reconquérir la faveur, la protection et les encouragements des autorités. Ainsi Napoléon III remit plusieurs fois des prix à diverses



compagnies et autorisa le 6 août 1853 la Compagnie de Paris à prendre le titre de « Compagnie Impériale de l'Arc ». Plus tard, les Présidents de la République dotèrent le Championnat de France d'un vase de Sèvres destiné au champion annuel.

En 1863, pour rester en accord avec l'évolution de la société civile et des mentalités, sous la responsabilité du Docteur DENONVILLIERS de la Compagnie impériale de Paris, des statuts nouveaux sont publiés, écartant des textes toutes références religieuses, rapprochant étroitement la Chevalerie de l'arc des structures du

compagnonnage.

A la fin du XIX^{ème} siècle, Paris et sa banlieue comptent près de deux



cents compagnies regroupées en quinze familles. Chaque famille a un comité et l'ensemble de ces comités forme une sorte de conseil supérieur de Chevalerie.

Sous l'égide d'Octave JAY, capitaine de la Compagnie de Saint-Pierre de Montmartre, en 1899, les familles de l'Île-de-France et des compagnies de l'Oise se regroupent pour fonder la Fédération des Compagnies d'Arc d'Île-de-France, munie d'un Conseil supérieur qui s'est donné entre autres la mission d'entretenir l'esprit de confraternité dans la Chevalerie d'arc.

Les rites liés à la chevalerie sont modifiés, conformément à la loi de 1901 qui interdit toute référence religieuse ou politique dans le cadre d'une association, ils sont laïcisés par O. Jay qui supprime «les symboles ridicules ou d'un mysticisme outré».

Toujours sous l'impulsion de la Chevalerie qui en assurait le fonctionnement, la Fédération prit un caractère national en devenant autonome en 1928 pour former la F.F.T.A. (Fédération Française de Tir à l'Arc). Vers la même époque, le tir à l'arc devient un sport olympique.

Par suite de la progression constante du nombre de licenciés, de l'évolution et de la transformation du tir à l'arc, la chevalerie perdit progressivement de son influence au sein de la Fédération. On a vu apparaître de plus en plus d'associations se structurant sous forme de clubs et abandonnant la chevalerie.

Dans les années soixante, et notamment après les



événements de 1968, le nombre des chevaliers est en chute libre et même dans les compagnies qui conservent cette appellation, la Chevalerie tend à disparaître.

Aujourd'hui, elle tend à renaître et certaines Compagnies possèdent des Chevaliers. Ceux-ci sont discrets, et hormis dans une cérémonie traditionnelle, il est difficile de savoir qui est quoi.

Aujourd'hui, c'est encore et toujours un véritable titre de Chevalier que reçoit l'archer qui en est jugé digne et son intronisation est encore et toujours basée sur les mêmes obligations.

"PROTEGER ET SERVIR DANS L'HONNEUR"

186 ANS D'EXISTENCE

Sauf erreur de ma part, la compagnie d'arc de Gagny est sans doute la plus ancienne association de Gagny. Le 5 janvier 1882, moins d'un an après la mort de Napoléon Bonaparte, la Compagnie d'Arc de Gagny



dont la création est très probablement antérieure à la Révolution Française, (bien qu'aucun document ne nous permette à ce jour de le prouver), se reconstitue avec l'autorisation de Monsieur le Maire de Gagny, désirant ainsi renouer avec ses racines et ses traditions à l'exemple des Compagnies de Villemomble, Montreuil et Montfermeil déjà reconstituées.

Le 30 novembre de la même année, la Compagnie décidait de l'achat d'un drapeau, présenté pour la première fois à la Saint Sébastien de 1823.

Les années passent mais il règne toujours, quelque soit le gouvernement en place une impression d'uniformité, d'unité et de sagesse au sein de la Compagnie. Malgré les grandes secousses extérieures et les sursauts politiques, les barricades de juillet 1830 (les fameuses trois glorieuses !), la grande peur du choléra de 1832 (20.000 victimes), l'épidémie de grippe de 1837, la grande grève de 1840, la proclamation de la République le 24 février 1848, la Compagnie de Gagny conserve son calme et sa quiétude. Rien ne doit entamer ou risquer d'entamer la solide cohésion



qui existe en son sein ; elle forme un tout, une solidarité, et sa cuirasse ne doit comporter aucun défaut. Elle règle seule ses problèmes internes sans qu'il soit besoin d'un avis extérieur.

La Compagnie d'Arc de Gagny s'investit depuis plusieurs années dans des activités communales à caractère festif ou caritatif. Ainsi, la fête du Lac de Maison Blanche, la Fête des vendanges, le Forum des Associations et le

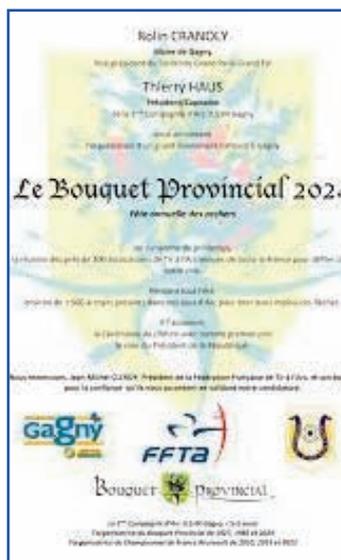
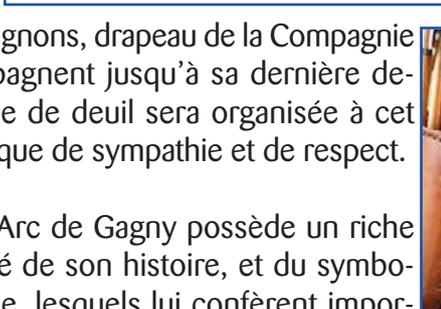
Téléthon, sont autant de circonstances pour permettre à la Compagnie de mieux se faire connaître, et dans son domaine au moyen de ses activités diverses, souscrire à cet effort de partage et de solidarité qui lui est cher.

Il arrive malheureusement qu'un archer disparaisse et qu'à la suite de son décès, ses compagnons, drapeau de la Compagnie en tête, l'accompagnent jusqu'à sa dernière demeure. Une partie de deuil sera organisée à cet effet comme marque de sympathie et de respect.

La Compagnie d'Arc de Gagny possède un riche héritage constitué de son histoire, et du symbolisme de l'archerie, lesquels lui confèrent importance et traditions. Or, ces éléments pour être conservés et transmis afin de perdurer, doivent au départ être sous la garde d'archers choisis pour leurs qualités propres. Ce sont les chevaliers de la Compagnie. Ceux-ci prêtent serment de se conduire de manière chevaleresque, désintéressée, d'aimer leurs pairs comme eux-mêmes ; il s'intègrent à une communauté d'amis choisis, une famille.

Ici, apparaît le paradoxe entre le culte de la performance sportive et la recherche de l'accomplissement de soi sans que des résultats soient visibles au profane.

Pour tout contact : lybohain@orange.fr - Merci

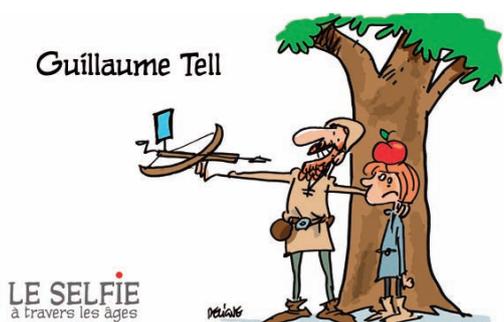


Tournoi International, et des classements plus qu'honorables aux Jeux Olympiques Universitaires de Corée et au Championnat du Monde de Tir à l'Arc en salle à Nîmes.

Toutefois, une ligne de faille semble se dessiner au sein des Compagnies entre ceux qui considèrent que le Tir à l'Arc est devenu un sport pratiqué en club et ne saurait être régi par d'autres règles que celles du sport (en l'espèce édictées par la Fédération Française de Tir à l'Arc) et ceux qui tiennent à conserver l'essence chevaleresque et symbolique du Tir à l'Arc pratiqué dans l'enceinte des compagnies de tradition. La contradiction étant de ce monde, le débat semble ouvert. J'aurais aimé vous présenter le palmarès de

cette compagnie d'arc, mais la place me manque. Sachez qu'il est très élogieux, ce qui honore la ville de Gagny. Respect, valeurs et traditions, seront encore pour très longtemps les symboles de ces vertueux archers de Gagny. Bravo.

Léon-Yves Bohain



LE SELFIE à travers les âges

AVRIL 2021